

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2021/2506(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment le cas de Selahattin Demirtaş et d'autres prisonniers d'opinion	
Sujet	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	
Zone géographique	
Turquie	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
21/01/2021	Débat en plénière		
21/01/2021	Décision du Parlement	T9-0028/2021	Résumé
21/01/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2506(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0072/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0073/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0074/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0080/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0083/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0084/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution		B9-0086/2021	20/01/2021	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B9-0072/2021	20/01/2021		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0028/2021	21/01/2021	EP	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment le cas de Selahattin Demirtaş et d'autres prisonniers d'opinion

Le Parlement européen a adopté par 590 voix pour, 16 contre et 75 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment le cas de Selahattin Demirtaş et d'autres prisonniers d'opinion.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Depuis la mi-septembre 2020, les forces de l'ordre turques mènent des opérations de grande ampleur dans toute la Turquie, au cours desquelles des dizaines de politiciens, d'activistes politiques, d'avocats et d'autres acteurs de la société civile ont été détenus sous des accusations liées au « terrorisme ». M. Selahattin Demirtaş, ancien membre du Parlement turc entre 2007 et 2018, ancien coprésident du parti démocratique des peuples (HDP) turc et candidat à la présidence lors des élections de 2014 et 2018, est détenu depuis plus de 4 ans pour des accusations non fondées et malgré deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en faveur de sa libération.

Condamnant le traitement réservé à M. Demirtaş, le Parlement a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle et l'abandon de toutes les charges retenues contre lui. Les autorités turques devraient le laisser exercer son mandat démocratique en toute indépendance et sans menaces ni entraves.

Le Parlement a rappelé aux autorités turques que le fait de ne pas libérer M. Demirtaş constitue une violation directe de la Convention européenne des droits de l'homme et de son droit interne, une prolongation injustifiable de la violation des droits de M. Demirtaş et une violation flagrante de l'obligation de la Turquie d'appliquer les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Les députés ont appelé la délégation de l'UE au Conseil de l'Europe à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la Turquie.

La Turquie devrait également :

- assurer le plein respect des dispositions de la CEDH et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe au renforcement de l'État de droit, des droits des minorités, de la démocratie et des droits fondamentaux ;
- mettre fin au harcèlement judiciaire à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des universitaires, des journalistes, des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexuelle.

Enfin, la résolution a pris note de l'intention de la Turquie de tourner une nouvelle page dans ses relations avec l'UE, de sa détermination à mettre en œuvre des réformes et de son engagement total dans le processus d'adhésion. Toutefois, le Parlement a souligné que l'amélioration et l'approfondissement des relations dépendent entièrement, entre autres, d'améliorations tangibles dans le respect des principes démocratiques, de l'État de droit et des droits fondamentaux en Turquie.